

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29/06/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CG 2007/IV - 6° /16
Séance du 29 juin 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

C044

**MODALITES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 22 mai et le 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de :

- valider les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013,
- d'effectuer, pour l'amélioration des accès des fermes isolées, trois chantiers témoins de revêtement à base de dalles alvéolées dans des secteurs en pente répartis sur le territoire afin d'analyser le comportement de cette technique face à des épisodes de pluie ou de fonte de neige extrêmes ; le financement de ces trois aménagements se ferait hors plafond après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie et décision de la Commission Permanente ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les éventuelles mises à jour de cette convention et pour attribuer les subventions relevant de cette convention.

Adopté
.....voix contre
.....abstention

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER